

ASA ACO PERCHE VAL DE LOIRE  
ÉCURIE VAL DE BRENNE COMPÉTITION  
LIGUE RÉGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE CENTRE VAL DE LOIRE

Avec la participation des communes de :  
Perrusson - Saint Hippolyte



# RÈGLEMENT PARTICULIER

## 2ème RALLYE DU LOCHOIS VHC

### 30 & 31 Mai 2026



# RÈGLEMENT PARTICULIER RALLYE

## 2ème RALLYE RÉGIONAL VHC DU LOCHOIS

### Samedi 30 Mai et Dimanche 31 Mai 2026

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements	Dès l'obtention du permis d'organisation
Clôture des engagements	lundi 18 Mai 2026 à minuit
Distribution du Road-Book	Samedi 30 Mai 2026 : de 8h00 à 19h00 Salle des fêtes de Perrusson
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 30 Mai 2026 : de 8h30 à 20h00 <b>Limitées à 3 passages</b>
Vérifications des documents	Samedi 30 Mai 2026 de 15h00 à 20h30 Salle des fêtes de Perrusson
Vérifications des voitures	Samedi 30 Mai 2026 – Parking de l'église de Perrusson de 15h15 à 20h45
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 30 Mai 2026 - 15h30 Allée du Château Face au Norauto
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 30 Mai 2026 à 17h00 Salle des fêtes de Perrusson
Publication des équipages admis au départ, heures et ordres de départ	Samedi 30 Mai 2026 à 22h00 Salle des fêtes et sur Chronolive
<b><u>1<sup>ère</sup> étape Dimanche 31 Mai</u></b>	
Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture VHRS 8h00	Allée du Château Face au Norauto
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture VHRS 16h37	Allée du Château Face au Norauto
Vérifications finales : Dimanche 31 Mai	Contrôle Technique Auto-Sécurité 41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.
Publication des résultats du rallye	Dimanche 31 Mai 2026 30min MAXI après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Salle des fêtes, Parking centre E.Leclerc et sur Chronolive
Remise des prix	Dimanche 31 Mai 2026 Salle des fêtes de Perrusson

## ARTICLE 1p ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité d'Organisateur Administratif et l'Ecurie Val de Brenne Compétition en qualité d'Organisateur Technique organise les 30 et 31 Mai 2026 le 2<sup>ème</sup> Rallye Régional du Lochois VHC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire

**Le 05/03/2026 sous le n° LSAC-VDL 08/2026 et par la FFSA sous le permis d'organisation n°217 en date du 07/03/2026.**

### **Comité d'organisation :**

Président : Anthony DUBRAY

Membres : les membres de l'Écurie Val de Brenne Compétition.

**Secrétariat du rallye :** Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 REUGNY 06.40.93.71.61

### **Permanence du rallye :**

Salle des Fêtes de Perrusson

Samedi 30 Mai 2026 de 8h30 à 21h00

Téléphone : 06 08 33 86 27

Dimanche 31 Mai 2026 de 7h30 à 19h00

### **Organisateur technique :**

ÉCURIE VAL DE BRENNÉ COMPÉTITION représentée par :

Monsieur Anthony DUBRAY 3 Rue de la Grange des Dîmes 37380 Reugny ☎ 06 40 93 71 61

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège :	M. Giles GUILLIER	15.07	
Membres du Collège :	M. Gérard TREMBLAY	15.04	209337
	M. Luc DEHAN	12.02	6495
Directeur de Course PC Vhc	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1030
Technique Responsable Vhc :	M. Pierre-Arnaud TEXIER	15.03	57166
Chargé des relations avec les concurrents	M. Jean-Marc SEGUOIN	15.11	3352

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générale édictées par la FFSA.

### **1.2P. ÉLIGIBILITÉ**

Le rallye du Lochois compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2026 - coefficient 1
- Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes
- Le Championnat VHC de l'ASA Perche Val de Loire
- Le Championnat VHC de la Ligue Sport Automobile du Centre Val de Loire

### **1.3P. VÉRIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le : le 30 Mai 2026 de 15h00 à 20h30.  
Salle des fêtes de Perrusson

Les vérifications techniques qui auront lieu le : le 30 Mai 2026 de 15h15 à 20h45.  
Parking de l'église de Perrusson

Les vérifications finales seront effectuées : Contrôle Technique Auto-Sécurité  
41 Rte de Vauzelles – 37600 Loches  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)
- L'original du passeport technique

## ARTICLE 2p ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3p CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU LOCHOIS VHC devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 18 mai 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et **du chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée.**

**M. FOUQUET Romain**

**5 Route de Velles – 36200 BOUESSE**

**Mail : engagementvdbc@gmail.com - Tel : 06.76.34.53.23**

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum (Moderne, Vhc, Vhrs).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 250 € + 12€ pour la géolocalisation
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € + 12€ pour la géolocalisation
- **+ Chèque de caution de 150€** pour le système de géolocalisation à l'ordre de : ET GÉOCHRONO

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### 3.3P. ORDRE DE DÉPART

3.3.1P. Le rallye Vhc du Lochois partira 10min après le dernier Vhrs.  
Section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)  
Section 2 : dans l'ordre du classement de l'ES 1 (hors pénalités)

## ARTICLE 4p VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux règles spécifiques rallye VHC.

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée les parcs d'assistance à l'arrière du magasin BUT, ainsi que la piste de permis moto et sur le côté gauche du Parking du Centre E.Leclerc de Perrusson, **Le parc du Centre E.Leclerc ne sera accessible qu'à partir de 18h15 le Samedi 30 Mai.**

**Le stationnement sur le parking du centre E.Leclerc sera INTERDIT dans la journée**

**En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.**

### 4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au Règlement standard FFSA

## ARTICLE 5p IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITES :

### 5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6p SITES ET INFRASTRUCTURES :**

### **6.1P. Description :**

Le rallye du Lochois représente un parcours total de 114,540 kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.570 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5 Perrusson – Alain Aubert : 4,550 kms à faire 3 fois.

ES 2-4-6 St Hippolyte : 8,640 kms à faire 3 fois.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire.

### **6.2P. Reconnaissances :**

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte à la circulation.

### **6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :**

Samedi 30 Mai 2026 de 8h30 à 20h00.

Elles sont limitées à 3 passages.

## **ARTICLE 7p DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles**

#### **7.2.15P. Les signes distinctifs des commissaires sont :**

- Commissaires de route / Chef de poste : Combinaison orange

## **ARTICLE 8p RÉCLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9p CLASSEMENTS :**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 10p PRIX :**

Conforme au règlement standard FFSA.

Une coupe sera remise au 3 premiers et des lots seront offerts à tous les concurrents classés.

**La remise des prix se déroulera le Dimanche 31 Mai 2026 à la salle des fêtes de Perrusson 30min après l'entrée de la dernière voiture moderne en parc fermé.**

### **REMARQUES :**

En aucun cas les plateaux ne seront admis sur les parcs d'assistance, uniquement les véhicules d'assistances et les voitures de course.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

**Lutte contre le dopage :** Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.